

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2003/2151(INI)
Procédure terminée	
Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM en 2003	
Sujet	
5 Système économique et monétaire	
5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Economique et monétaire	UEN BIGLIARDO Roberto Felice	20/11/2002
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires économiques et financières		

Evénements clés			
21/05/2003	Publication du document de base non-législatif	COM(2003)0283	Résumé
04/09/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/01/2004	Vote en commission		Résumé
27/01/2004	Dépôt du rapport de la commission	A5-0044/2004	
25/02/2004	Débat en plénière		
26/02/2004	Décision du Parlement	T5-0117/2004	Résumé
26/02/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2003/2151(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative

Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/5/19836

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2003)0283	21/05/2003	EC	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)0571	21/05/2003	EC	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A5-0044/2004	27/01/2004	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T5-0117/2004 JO C 098 23.04.2004, p. 0021-0168 E	26/02/2004	EP	Résumé

Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM en 2003

OBJECTIF : présentation de la situation des finances publiques dans l'UEM en 2003. **CONTENU :** en présentant sa communication, la Commission européenne préconise pour l'Union la mise en place d'une stratégie cohérente à moyen terme, à même de s'attaquer au problème des déséquilibres budgétaires grandissants et de stimuler la croissance, conformément à la stratégie de Lisbonne. La communication paraît en même temps que le quatrième rapport annuel sur Les finances publiques dans l'UEM, élaboré par la direction générale des affaires économiques et financières. Les politiques budgétaires traversent la période la plus difficile depuis le lancement de l'euro. Selon les dernières prévisions de la Commission, le déficit nominal dans l'ensemble de la zone euro s'est creusé, passant de 1,6% du PIB en 2001 à 2,2% en 2002, et devrait atteindre 2,5% du PIB en 2003. À la fin de 2002, seuls six États membres de l'UE, dont quatre pays de la zone euro, avaient obtenu des positions budgétaires (tant en termes nominaux que corrigés des variations conjoncturelles) "proches de l'équilibre ou excédentaires", satisfaisant ainsi à l'exigence du pacte de stabilité et de croissance, tandis que deux pays de la zone euro pesant pour la moitié du PIB de cette zone affichaient des déficits supérieurs à la valeur de référence de 3% du PIB. La détérioration des déficits nominaux ne s'explique qu'en partie par le ralentissement de l'activité économique. Elle est également le résultat d'un relâchement discrétionnaire ces deux dernières années des politiques budgétaires de certains États membres provoqué par des réductions fiscales non provisionnées, conjuguées à des augmentations discrétionnaires des dépenses et à des dérapages dans l'exécution des budgets. À moyen terme, la plupart des États membres se sont engagés, dans leur dernier programme de stabilité et de convergence, à atteindre des positions budgétaires "proches de l'équilibre ou excédentaires" d'ici à 2005 ou 2006. Toutefois, pour les pays qui affichent encore des déficits corrigés des variations conjoncturelles élevés, l'échéance fixée pour réaliser l'objectif d'un budget "proche de l'équilibre ou excédentaire" a été reportée à 2006 ou 2007, et ne sera respectée que moyennant des mesures d'assainissement supplémentaires. La Commission a fait des propositions visant à renforcer la coordination des politiques budgétaires. Elle préconise entre autres de tenir davantage compte des conditions économiques sous-jacentes lors de l'évaluation des positions budgétaires, d'apprécier le respect des exigences du PSC en prenant en considération (en fonction de la situation spécifique du pays concerné) l'impact budgétaire des réformes visant à stimuler la croissance et l'emploi, de mettre davantage l'accent sur la viabilité des finances publiques et l'encours de la dette et, enfin, d'améliorer la mise en œuvre du PSC en recourant notamment de manière plus rigoureuse et plus opportune aux instruments créés pour assurer son application effective. La Commission insiste sur la nécessité d'appliquer l'accord intervenu au Conseil européen de Barcelone en vue de renforcer la coordination des politiques budgétaires. Il a été décidé que tous les pays de la zone euro présentant un déficit auraient l'obligation d'afficher une amélioration annuelle de leur déficit corrigé des variations conjoncturelles d'au moins 0,5% du PIB. Le Conseil a également confirmé l'importance d'une réduction rapide de l'endettement vers la valeur de référence de 60% du PIB. Il est tout à fait possible de mettre en œuvre une approche cohérente permettant simultanément de progresser dans l'assainissement budgétaire, de stimuler la reprise et de renforcer le potentiel de croissance. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le cadre de la surveillance budgétaire : le rapport de cette année sur Les finances publiques dans l'UEM 2003 met en exergue trois domaines dans lesquels des progrès considérables ont été réalisés l'an passé: l'intégration des pays candidats dans le cadre de surveillance budgétaire de l'UE ; l'attention accrue accordée à la viabilité des finances publiques ; l'amélioration du processus d'élaboration des statistiques budgétaires. Ces développements montrent que des progrès tangibles, bénéficiant aux États membres et à la zone euro dans son ensemble, peuvent être réalisés lorsque la volonté politique existe. Ils démontrent en outre que le cadre de surveillance budgétaire est à même d'évoluer en fonction de l'expérience acquise et des nouveaux défis qui apparaissent. La viabilité des finances publiques a également fait l'objet d'une attention accrue lors de l'évaluation des programmes de stabilité et de convergence. L'une des questions de politique économique les plus pressantes est celle de l'impact de l'assainissement budgétaire sur la production dans le contexte actuel de croissance molle. Une analyse empirique de l'expérience des États membres permet toutefois de démontrer que dans environ la moitié des épisodes d'assainissement budgétaire des trois dernières décennies, ceux-ci se sont accompagnés d'une accélération de la croissance. Les services de la Commission ont réalisé des simulations supplémentaires qui confirment que, lorsqu'il est conçu de manière appropriée (c'est à dire basé sur des réductions des dépenses plutôt que sur des augmentations d'impôt), l'assainissement budgétaire a un impact à moyen terme favorable sur la production et l'emploi. De plus, cet effet peut même être positif à court terme si l'effort d'assainissement est associé à une réforme structurelle des marchés de facteurs et de produits et s'accompagne d'une politique monétaire accommodante. Le rapport de cette année accorde une attention particulière à l'investissement public, dont le poids dans le PIB a baissé au cours des dernières décennies. Il contient aussi un chapitre consacré aux leçons que les États membres peuvent tirer de leurs expériences mutuelles en matière d'organisation du processus budgétaire. ?

Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM en 2003

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par M. Roberto BIGLIARDO (UEN, I) comme suite à la communication de la Commission européenne sur les finances publiques dans l'UEM - 2003. La commission parlementaire condamne la décision du Conseil "Ecofin" de suspendre les procédures engagées à l'encontre de l'Allemagne et de la France au sujet du Pacte de stabilité et elle soutient la démarche de la Commission invitant la Cour de justice à statuer sur cette question pour clarifier les choses. Les députés exhortent la France et l'Allemagne à faire la preuve de leur fidélité au Pacte. Mais ils font valoir dans le même temps que la Commission devrait présenter des propositions pour une "application plus intelligente" du Pacte, prévoyant entre autres un mécanisme d'alarme précoce pour le cas où, en période de croissance forte, un pays ne parviendrait pas à dégager un excédent budgétaire. Par ailleurs, les députés partagent l'avis de la Commission que les déficits élevés sont en grande partie dus à un relâchement délibéré de la politique fiscale des États membres concernés. Le rapport encourage les pays adhérents à accélérer les réformes de leurs finances publiques et à porter une attention toute particulière à la modernisation des systèmes de retraite et d'allocations sociales soutenant une politique efficace de l'emploi. La commission parlementaire demande également à ces pays de mettre en place un système efficace de collecte des impôts. Parmi les autres questions soulevées dans le rapport, les députés invitent la Commission à élaborer une définition précise de la notion de déficit structurel et souhaitent que les prochaines présidences de l'UE prennent de nouvelles initiatives en faveur de la croissance en Europe, en oeuvrant pour une véritable stratégie de croissance interne de l'économie européenne. Après un vote très serré, ils estiment que, pour promouvoir la productivité et l'investissement, les dépenses publiques dans l'UE devraient aller au-delà de l'actuel plafond de 0,8% du PIB. Enfin, la commission parlementaire demande que les régions qui ont jusqu'à présent bénéficié des Fonds structurels puissent continuer à en bénéficier après l'élargissement, grâce à des nouveaux paramètres.?

Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM en 2003

Le Parlement européen a adopté par 237 voix pour, 27 contre et 105 abstentions, un rapport de M. Roberto Felice BIGLIARDO (UEN, I) sur les finances publiques dans l'UEM 2003. Le Parlement rappelle aux États membres l'engagement qu'ils ont pris dans le contexte du Pacte de stabilité et de croissance de maintenir leur budget en équilibre ou en excédant. Il souligne l'importance de l'équilibre du budget et de la stabilité des prix en tant que condition d'une croissance durable et rappelle sa demande d'une méthode claire comportant une définition de la notion de "dépenses publiques de qualité" pour quantifier les situations budgétaires publiques. Quant aux pays adhérents, il leur est demandé de réduire significativement leur déficit jusqu'au-dessous de 3% du PIB, d'accélérer les réformes de leurs finances publiques et de porter une attention particulière à la modernisation des systèmes de retraite et d'allocations sociales. Les députés constatent que le gouvernement français a engagé la première étape de la mise en oeuvre de réformes structurelles (réforme des retraites, mise en oeuvre d'une réforme pour la sécurité sociale) qui devraient avoir des conséquences très positives sur les finances publiques à long terme. Il demande dès lors à la Commission de proposer les adaptations nécessaires en vue d'une application plus intelligente du pacte de stabilité et de croissance, conformément aux objectifs de Lisbonne. Le Parlement se félicite des propositions de la présidence italienne ainsi que des gouvernements français et allemand tendant à promouvoir des initiatives en faveur de la croissance en Europe. Il en outre souligne que le meilleur moyen pour l'Europe de relever les défis d'une économie mondiale fondée sur l'innovation est d'investir dans les ressources humaines par le truchement de l'enseignement secondaire et de la formation tout au long de la vie, et insiste sur la nécessité de mener des activités d'investissement plus ambitieuses afin d'accroître le taux d'emploi, d'améliorer l'éducation et la formation tout au long de la vie et de favoriser le développement des technologies propres et favorables à l'environnement. Il estime toutefois que pour promouvoir réellement la productivité et le potentiel économique de l'Union européenne, il faut augmenter les dotations budgétaires aux niveaux européen et national, à l'effet de soutenir des investissements européens plus efficaces. Le Parlement estime que pour promouvoir l'investissement public et privé, il importe de dépasser le plafond de 0,8% du PIB imposé aux dépenses publiques en Europe. Il souligne néanmoins qu'il existe une marge de manoeuvre permettant de dépenser de 1 à 1,27% du PIB entre 2004 et 2006, dans le respect des perspectives financières 2000-2006 et des objectifs de Lisbonne ainsi que pour promouvoir les activités d'investissement privé. Il demande par ailleurs que les dépenses publiques soient réorientées de telle manière que les rubriques budgétaires, tant au niveau européen qu'au niveau national, reflètent les grandes priorités politiques définies pour 2010. Le Parlement est d'avis qu'une évaluation à mi-parcours de l'initiative de croissance devrait être présentée au Conseil européen et au Parlement européen avant 2006 afin de permettre de tirer les conclusions qui s'imposent en ce qui concerne les perspectives financières 2007-2011 et la nouvelle période de financement des Fonds structurels. Il demande que le Parlement européen soit pleinement associé à l'évaluation à mi-parcours de l'initiative de croissance et invite la BEI à rendre compte au Parlement européen de ses travaux préparatoires dans les meilleurs délais. Il demande enfin que les régions qui ont jusqu'à présent bénéficié des Fonds structurels puissent continuer à en bénéficier après l'élargissement, grâce à des nouveaux paramètres.?